

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 41/008/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 361/03 (AFR 41/002/2003 du 10 décembre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE OU MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / CONDITIONS DE DÉTENTION

MOZAMBIQUE Mamade Assif Abdul Satar (h)
Ayob Abdul Satar (h)
Vicente Narotam Ramaya (h)
Carlitos Cassamo (h)
Manuel Fernandes (h)
Aníbal dos Santos Júnior (h)

Londres, le 18 décembre 2003

Amnesty International a été informée que les fers et chaînes qui entravaient les prisonniers susnommés avaient été retirés après une visite, le 10 décembre, du procureur général, Joaquim de Almeida, et d'un représentant de la *Liga Moçambicana dos Direitos Humanos* (LMDH, Ligue mozambicaine des droits humains) dans la prison où ils sont incarcérés. Ces hommes avaient passé quatre jours et quatre nuits les fers aux pieds ou enchaînés les uns aux autres. Par la suite, le procureur général a déclaré à des journalistes que de telles mesures de sécurité n'avaient aucun fondement juridique.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces six hommes. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir au plus vite, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

– saluez la rapide intervention du procureur général et de la *Liga Moçambicana dos Direitos Humanos* (LMDH, Ligue mozambicaine des droits humains) en faveur de ces hommes ;

– priez les autorités mozambicaines de donner aux membres du personnel pénitentiaire des instructions claires quant au bon usage des mesures légitimes de contrainte, et de leur faire savoir qu'ils ne pourront pas invoquer des ordres reçus de leurs supérieurs ou des circonstances exceptionnelles pour justifier des actes s'apparentant à de la torture ou à tout autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Sua Excelência Ibraimo Abudo
Ministro da Justiça
Ministério da Justiça
Avenida Julius Nyerere 33
Maputo
Mozambique

Télégrammes : Ministro da Justiça, Maputo, Mozambique

Fax : +258 1 494 264

Formule d'appel : Sua Excelência, / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Sua Excelência Almerino Manhenje
Ministro do Interior
Gabinete do Ministro
Ministério do Interior
Av Olof Palme 46/48
Maputo, Mozambique

Télégrammes : Ministro do Interior, Maputo, Mozambique

Fax : +258 1 431 048 (si une personne décroche, veuillez demander la ligne de fax : « Favor ligar o fax »)

Formule d'appel : Sua Excelência, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Exmo. Sr. Dr. Joaquim Luis Madeira
Procurador Geral da República
Procuradoria Geral da República
Maputo
Mozambique

Télégrammes : Procurador Geral da República, Maputo, Mozambique

Fax : +258 1 492 758 (si une personne décroche, veuillez demander la ligne de fax : « Favor ligar o fax »)

Formule d'appel : *Excelentíssimo Senhor*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Représentante de la Liga Moçambicana dos Direitos Humanos (LMDH, Ligue mozambicaine des droits humains) :

Exma. Sra. Dra. Alice Mabota
Liga Moçambicana dos Direitos Humanos
Avenida Maguiguana 2219 R/C
Maputo
Mozambique

Fax : +258 1 406 022

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mozambique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*